

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR LE CETA- Plan d'action CETA - Tableau de suivi au 20 septembre 2018

Engagements	Actions
Axe 1 : Assurer concrètement une mise en oeuvre exemplaire de l'AECG/CETA	
I. Actions de mises en oeuvre	
Mise en place un dispositif transversal pour le suivi global de la mise en oeuvre de l'AECG/CETA	Mise en place d'un groupe de travail administratif coordonné par la DG Trésor et regroupant les administrations concernées (MEAE/DUE ; MTEs ; MAA/DGPE et DGAL ; DGCCRF ; SGAE) pour le suivi des actions. Réunions en novembre 2017 et en février 2018.
Amélioration des outils statistiques et méthodologiques	Etude d'impact macroéconomique nationale initiée sur le CETA en coopération avec le CEPIL, elle comportera un volet environnemental et climatique. Le travail sur la définition de la méthodologie se poursuivra fin 2018/début 2019 avec l'engagement d'y associer les parlementaires.
Garantir un suivi précis de l'allocation des contingents agricoles.	Cf. ci-dessous élément pour le comité "agriculture"
Mise en place un dispositif spécifique de suivi en continu des volumes d'importation de produits agricoles sensibles, en particulier le bœuf, le porc et l'éthanol.	Suivi spécifique au travers de i) les éléments d'informations transmis par la Commission sur le niveau et le rythme de remplissage des contingents de produits sensibles accordés au Canada (cf. ci-dessous élément pour le comité "agriculture") notamment au travers du suivi des licences d'importation et ii) un travail de veille continue du service économique de l'ambassade de France à Ottawa sur les investissements éventuels réalisés par les acteurs canadiens pour se positionner vers les marchés UE (création d'une filière "boeuf sans hormone" en particulier). Au delà un dispositif de suivi plus général des contingents accordés par filière en prenant en compte le taux de remplissage de chacun des contingents accordés par type de produit de façon à pouvoir évaluer l'impact sur les filières et assurer un réel pilotage. Une mission IGF/CGEDD/IGAgri a été mandatée pour cartographier les données existantes et esquisser un modèle de gouvernance pour évaluer l'impact du CETA et des éventuels futurs autres accords commerciaux sur les filières agricoles sensibles (boeuf/porc/volaille/sucre/éthanol). Elle rendra son rapport fin 2018 avec comme objectif de compléter l'étude d'impact réalisée par le CEPIL.
Assurer que l'ouverture de contingents agricoles pour le Canada soit pleinement prise en compte dans toute réflexion, notamment le suivi des EGA, sur les politiques susceptibles d'affecter les filières agricoles	Les réflexions actuellement menées avec la Commission autour de la notion d'enveloppe globale (ensemble des concessions relatives aux produits agricoles sensibles accordées par l'UE) comme outil de pilotage pour le calibrage des concessions participent de cet objectif.
Veiller à une application effective de la traçabilité visant à garantir le respect des conditions à l'importation en Union européenne	Le dernier audit sanitaire de l'UE au Canada a eu lieu en 2016. Les résultats étaient satisfaisants, notamment pour la filière bœuf sans hormone et porc sans ractopamine : pas de problème de traçabilité, grand niveau de confiance des inspecteurs de la Commission. La France a demandé à la Commission de réaliser rapidement un nouvel audit. Un audit sanitaire pourrait avoir lieu en 2019. S'agissant de l'information du consommateur, une expérimentation est actuellement en cours en France sur étiquetage de l'origine des viandes et des produits laitiers contenus dans les plats préparés, son extension à l'UE sera demandée en 2020 après évaluation du dispositif français (l'extension initialement prévue en 2018 a été repoussée à 2020, le temps de permettre à d'autres Etats membres comme l'Italie ou le Portugal de tester ce dispositif).
Garantir les contrôles aux frontières de l'UE de manière continue	Les textes relatifs aux contrôles à l'import prévoient un contrôle documentaire systématique des denrées d'origine animales à l'entrée de l'UE ainsi que des prélèvements aléatoires. En cas de problème sanitaire, des prélèvements systématiques peuvent être mis en place. Il conviendra de s'assurer que la Commission veille au suivi efficace des résultats de laboratoire, pour pouvoir réagir sans délai en cas d'alerte.

Mener les travaux de finalisation de la Cour d'investissement de l'AECG/CETA	Consultation des Etats membres (début 2018) sur les propositions que l'UE transmettra au Canada, en vue de leur adoption par les comités compétents (services/investissements ou mixte). Mise à jour (18/09/2018): les Etats membres ont été consultés sur des projets de textes relatifs à la mise en place du tribunal d'investissement du CETA (établissement du mécanisme d'appel, code de conduite et règles en matière de médiation). Ces projets de texte, qui reflètent les engagements pris par le Conseil et la Commission au moment de la signature du CETA, ont été soumis à la partie canadienne lors du premier comité des services et de l'investissement de l'accord, le 18 septembre. Ils devront être formellement endossés par le Conseil avant d'être soumis au comité mixte du CETA, pour adoption définitive, courant 2019.
Protection du droit à réguler, en particulier dans le domaine environnemental/climatique	Travail technique en cours entre la Commission et la France en vue de l'adoption par les deux parties à l'accord d'un instrument précisant les modalités pratiques par lesquelles les deux parties peuvent adopter une note interprétative permettant de bloquer un recours abusif d'un investisseur contre une réglementation, climatique ou répondant à un objectif plus large de politique publique, et compatible avec les règles posées par le Traité CETA. Mise à jour (18/09/2018): sur la base d'un travail technique entrepris au cours du premier semestre 2018 qui a permis de clarifier les attentes de la France, la Commission européenne devrait être prochainement en mesure de soumettre aux Etats membres, puis au Canada, un texte qui permettra de préciser, à traité constant, les modalités procédurales d'utilisation du mécanisme d'interprétation du CETA pour permettre aux Parties à l'accord de préserver au mieux leur droit à réguler. Sous réserve des discussions à venir au sein du Conseil et avec la partie canadienne, ces règles de procédure pourraient être adoptées par le comité mixte du CETA courant 2019.
Bonne application des règles de procédure pour que les investisseurs qui ne sont pas éligibles à la protection de l'accord et les investissements qui ne sont pas effectués conformément au droit local n'aient pas accès à l'ICS	Travail interne en cours pour recenser les garanties prévues par le CETA pour éviter l'utilisation de l'ICS par des investisseurs non éligibles ou en lien avec des investissements illicites et pour identifier les points de vigilance et/ou garanties supplémentaires pouvant être envisagées.
<p>II. Actions au sein du Comité mixte et des Comités et groupes sectoriels mis en place par le CETA</p> <p><i>Commentaires: Le comité mixte ministériel se réunira le 26 septembre 2018 à Ottawa et de nombreux comités sectoriels se sont réunis depuis mars/avril 2018, la France porte ces positions dans le cadre de la préparation de la position UE au Conseil et tiendra informé la représentation nationale / société civile des agendas des comités, dans le cadre du Comité de suivi de la politique commerciale. À cette occasion l'UE et le Canada signeront 3 recommandations conjointes non-contraignantes sur commerce et climat ; commerce et PME ; commerce et genre.</i></p> <p><i>La Commission européenne s'est engagée à la transparence et a mis en place un site internet dédié comportant les dates, agenda et compte-rendu des réunions des comités dès qu'ils sont disponibles. Ce site internet est régulièrement mis à jour:</i></p> <p><i>http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1811</i></p>	
Communication au Parlement d'un état des lieux régulier et approfondi des sujets et des résultats des discussions des comités thématiques	Non applicable pour le moment, du fait que tous les comités sectoriels et le Comité mixte ne sont pas encore réunis pour le moment.
Publication en ligne de leur composition, des dates des réunions, des agendas et des ordres du jour des comités de suivi pour les volets développement durable	-Cf site internet de la Commission indiqué plus haut.
1. Comité du commerce de marchandise	Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada.

<p>2. Comité de l'agriculture</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 19 septembre.</p> <p>Informations sur les taux d'utilisation des contingents UE en 2017 et 2018e (données Eurostat) :</p> <p>1/ Quotas fromage En volume, les exportations de fromages de l'UE vers le Canada ont augmenté de 15 500 à un peu moins de 17 000 t, soit près de +10 % en rythme annuel en 2018e par rapport à 2017 (projections à partir des données Eurostat pour le premier semestre 2018). En valeur, cela représente environ 70 M€ d'exportations pour la moitié de l'année.</p> <p>2/ Quotas viande Bœuf (frais et congelé) : les importations en provenance du Canada ont baissé de 3 749 à 91 t entre 2000 et 2017 (moyenne de 1 063 t sur la période). Pour les sept premiers mois de l'année 2018, elles ont été de 373 t (sur un contingent total ouvert de 45 838 tonnes équivalent carcasse - t_{éc} -, dont la mise en place se fait en cinq ans).</p> <p>Porc : les importations de l'UE augmentent progressivement, de 17 à 241 t de 2015 à 2017, et pour les sept premiers mois de l'année 2018, elles ont toutefois été de 1 301 t (sur un contingent ouvert de 75 000 t_{éc}).</p> <p>S'agissant de la gestion des contingents de fromage, la Commission espère davantage de transparence sur l'utilisation des contingents (et plus largement le marché laitier canadien) et des mécanismes de redistribution. Elle a noté les demandes pour faire changer le système. Mais au préalable, elle souhaite observer le fonctionnement du dispositif actuel. La DG TRADE vérifie quotidiennement les chiffres du marché et a noté une hausse du niveau d'utilisation des quotas de 5% en une semaine pour passer à 35% au 14 septembre 2018.</p> <p>Informations sur les taux d'utilisation UE des contingents sur la période 21 septembre-31 décembre 2017 (données Commission européenne et Canada): 1/ Quotas fromage : Dans leur ensemble, les données globales de 2017 concernant les deux contingents tarifaires sont très positives: les quantités pour 2017 ont été presque entièrement allouées, l'utilisation totale des deux contingents tarifaires s'est élevée à 95%. 2/ Quotas viande : Bœuf (frais et congelé) : 50 % alloués sur 2370t de contingent ouvert dans le cadre du CETA.</p>
<p>3. Comité des vins et des spiritueux</p>	<p>Le premier comité a eu lieu le 5 juillet 2018. Les deux parties se sont mis d'accord pour mettre à jour les annexes de l'accord de 2003 vins et spiritueux sur les pratiques œnologiques et IG, ont eu une discussion sur la mise en œuvre de la déclaration sur les vins et spiritueux et ont acté la participation des provinces aux futures réunions du comité.</p>
<p>4. Groupe sectoriel mixte sur les produits pharmaceutiques</p>	<p>Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada.</p>
<p>5. Comité des services et de l'investissement</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 18 septembre 2018. Les Etats membres ont été consultés sur des projets de textes relatifs à la mise en place du tribunal d'investissement du CETA (établissement du mécanisme d'appel, code de conduite et règles en matière de médiation). Ces projets de texte, qui reflètent les engagements pris par le Conseil et la Commission au moment de la signature du CETA, ont été soumis à la partie canadienne lors du premier comité des services et de l'investissement de l'accord, le 18 septembre. Ils devront être formellement endossés par le Conseil avant d'être soumis au comité mixte du CETA, pour adoption définitive, courant 2019.</p>
<p>6. Comité mixte de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles</p>	<p>Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Des discussions ont été entamées avec la Commission européenne sur l'avancée des travaux entre les ordres professionnels, les discussions entre les ordres des architectes canadien et européen sont finalisées.</p>
<p>7. Comité mixte de coopération douanière</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 22 juin 2018 à Bruxelles. Il a permis d'aborder les problématiques de coopération douanière internationale (OMC, facilitation des échanges...), de reconnaissance mutuelle des opérateurs économiques agréés (OEA), de sûreté du fret aérien, de mise en œuvre des contingents liés au volet origine du CETA et d'application des droits de propriété intellectuelle. La Commission européenne diffusera un compte-rendu détaillé de cette réunion aux Etats membres après validation des autorités canadiennes.</p>
<p>8. Comité de gestion mixte pour les mesures sanitaires et phytosanitaires</p>	<p>Le premier comité s'est tenu les 26-27 mars 2018 à Ottawa.</p>
<p>9. Comité des marchés publics</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 15 mars 2018 à Bruxelles.</p>
<p>10. Comité des services financiers</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 19 juin 2018 à Bruxelles.</p>
<p>11. Comité du commerce et du développement durable</p>	<p>Le premier comité s'est réuni le 13 septembre 2018.</p>

<p>12. Comité des indications géographiques</p>	<p>Le premier comité s'est tenu le 17 mai 2018 par vidéoconférence. Le Canada a abordé l'extension des dispositions de son système pré-existant sur la protection des IG V&S aux fins de la mise en œuvre CETA (amendement sur la loi sur les marques). Sur la mise en œuvre d'une protection effective des indications, les autorités canadiennes invitent à formuler les demandes d'identification et de rétention d'IG contrefaites au Canada Border Services Agency ("Request for Assistance").</p>
<p>13. Forum de coopération réglementaire</p>	<p>Date du premier comité en cours de détermination entre la Commission européenne et le Canada. Un appel à propositions de la Commission européenne a été publié pour identifier les secteurs et les questions susceptibles de faire l'objet d'une coopération réglementaire avec le Canada, les réponses étaient attendues pour le 16 février 2018.</p>
<p>Axe 2 : Actions complémentaires à l'AECG/CETA pour faire avancer la coopération bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques</p>	
<p>Mise en place d'un partenariat bilatéral pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La France proposera quatre axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des émissions des secteurs du transport maritime et aérien internationaux ; • La tarification des émissions carbone ; • L'intégration des enjeux de développement durable dans les instances internationales (OCDE, OMC) ; • L'intégration du climat dans les actions de développement. 	<p>Les axes de ce partenariat ont été annoncés par communiqué de presse lors du Sommet "One Planet", à l'occasion de la rencontre entre le ministre de la Transition écologique et solidaire, M. Nicolas Hulot, et son homologue canadienne, Mme Catherine McKenna. Ce partenariat pour 2018-2019 s'articule autour de 9 axes et a été signé à l'occasion de la visite du Premier ministre canadien Justin Trudeau à Paris -le 16 avril dernier.</p>
<p>Révision de la directive sur la qualité des carburants de manière à fixer des objectifs ambitieux de baisse de l'empreinte carbone des carburants consommés dans l'UE pour la période 2020-2030 La France mènera par ailleurs en parallèle une réflexion sur des dispositifs nationaux pour prendre en compte l'impact sur l'effet de serre, calculé sur le cycle de vie, des énergies fossiles.</p>	<p>Lors de son déplacement à la Commission européenne le 19 février 2018, le Ministre d'Etat de la Transition Ecologique et Solidaire a demandé aux Vice-Présidents Katainen et Sefkovic la révision de la directive sur la qualité des carburants, qui ont pris bonne note de la demande française. Un courrier à la signature du Ministre d'Etat est en cours de rédaction et sera envoyé aux Commissaires européens M. Canete et M. Sefkovic. S'agissant du rapport sur les dispositifs nationaux pour prendre en compte l'impact sur l'effet de serre, calculé sur le cycle de vie, des énergies fossiles, prévu par la loi sur l'exploration des hydrocarbures, une mission est confiée au CGEDD (Commissariat Général de l'Environnement et du Développement Durable, MTES) et CGIET (Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et technologies). Celui-ci finalisera ses travaux à l'automne pour une présentation devant le Parlement avant la fin de l'année.</p>
<p>Développement d'un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) opérationnel aux frontières de l'UE</p>	<p>La France a formulé sa proposition auprès de la Commission européenne d'engager l'OMC à réfléchir à la mise en place de MIC ou de tout autre mécanisme permettant de réduire les fuites de carbone. Le Ministre d'Etat, Nicolas Hulot, a fait part des propositions françaises au commissaire européen Mr Canete lors de son déplacement à Bruxelles, le 19 février 2018. Une note des autorités françaises a été transmise à la Commission européenne et aux Etats-membres.</p>
<p>Initiative européenne pour soutenir des travaux multilatéraux, notamment au sein du Comité commerce et environnement de l'OMC, sur des disciplines relatives aux subventions aux énergies fossiles.</p>	<p>La France a formulé sa proposition auprès de la Commission européenne d'encourager les discussions à l'OMC sur la mise en place de disciplines relatives aux subventions aux énergies fossiles.</p>
<p>Poursuite des études du groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement sur « l'écologisation » des accords commerciaux, élaboration à l'OCDE des lignes directrices permettant l'inclusion de clauses environnementales dans l'ensemble des chapitres des accords de libre-échange.</p>	<p>Demande portée par la France dans le cadre du programme de travail du comité des échanges de l'OCDE en ce qui concerne l'environnement et dans celui du comité des politiques environnementales.</p>
<p>V. Améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans les accords commerciaux</p>	
<p><i>Commentaires: Sur l'ensemble de cette partie, la Commission a ouvert une consultation en juillet dernier pour renforcer la mise en œuvre du chapitre développement durable des ALE. La France a envoyé une contribution le 23/01/2018. Par ailleurs, les accords concernés sont en cours de négociation; les éléments indiqués ci-dessous doivent donc être pris avec toutes les réserves nécessaires.</i></p>	
<p>1. Mieux analyser l'impact sur le développement durable dans les ALE</p>	
<p>Réaliser une étude d'impact complète en amont de la négociation. S'assurer que la Commission ait une approche cohérente des travaux des différentes filières du Conseil de l'Union européenne afin d'assurer la meilleure prise en compte des enjeux de commerce et développement durable, environnementaux et sociaux, y compris en amont des négociations.</p>	<p>Futures Négociations commerciales Australie/Nouvelle-Zélande : Etude d'impact ex ante macroéconomique et environnementale publiée en avril 2017.</p>
<p>Évaluer à échéance régulière l'impact de la mise en œuvre des accords commerciaux dans toutes leurs composantes : études d'impact a posteriori après l'entrée en vigueur des ALE, évaluation de l'ouverture effective par les partenaires de leur marché au regard des engagements, évaluation transversale de l'efficacité des outils de défense des intérêts européens prévus par l'accord, et évaluation de l'impact environnemental et social des accords.</p>	<p>Publication le 9 novembre 2017 par la Commission européenne d'un rapport sur la mise en œuvre et l'impact des accords commerciaux en vigueur.</p>
<p>Analyser les voies d'amélioration des bases statistiques et des méthodes d'analyse d'impact a priori et a posteriori, pour en faire des outils de pilotage fiables et fins des négociations</p>	<p>Le CEPII a été missionné pour mettre en place une modélisation a priori afin de mesurer l'empreinte carbone du CETA. Cet outil d'analyse aura vocation à être ré-utilisé et adapté à l'analyse d'impact des autres accords commerciaux</p>
<p>2. Améliorer la transparence vis-à-vis de la société civile et l'associer plus étroitement</p>	

<p>Consultation systématique par le Gouvernement des parties-prenantes intéressées, en amont des négociations et au cours de celles-ci, afin de permettre la prise en compte le plus en amont du processus de négociation des positions, propositions et intérêts</p>	<p>Lancement par la Commission européenne du groupe d'experts sur les accords commerciaux (1.2.18). Par ailleurs, la Commission européenne avait publié un appel à manifestation d'intérêts en vue de la constitution du Forum de la société civile (Domestic advisory group) qui doit l'assister dans la mise en œuvre du CETA sur les questions d'ordre social et environnemental. Ce forum, qui se réunira une fois par an, peut soumettre des avis et faire des recommandations concernant tout aspect des chapitres relatifs au développement durable. Les propositions pouvaient être transmises d'ici le vendredi 9 mars à la Commission européenne. Au niveau français des réunions régulières du Comité de suivi de la politique commerciale sont prévues pour consulter et informer les parties intéressées</p>
<p>Engagement de la France en faveur de la publicité des mandats de négociation lorsqu'ils sont soumis par la Commission au Conseil et après l'adoption par le Conseil</p>	<p>Publication du mandat Chili par le Conseil le 22 janvier 2018. Publication des mandats par le Conseil Australie et Nouvelle-Zélande le 25 juin 2018.</p>
<p>Donner à la société civile la capacité d'alerter en cas de non-respect des dispositions développement durable prévues dans l'accord.</p>	<p>Soutien de la France à l'inclusion d'un mécanisme d'alerte sur les chapitres développement durable dans les accords en cours de négociation</p>
<p>3. Enrichir les chapitres relatifs au développement durable</p>	
<p>Inscription, dans chaque accord, de façon transversale, le respect effectif du principe de précaution tel qu'établi au sein des traités européens.</p>	<p>Inclus dans le mandat Australie Nouvelle-Zélande et dans les textes UE-Mexique, UE-Japon, UE-Vietnam publiés.</p>
<p>Réaffirmer systématiquement dans les ALE la préservation de la capacité des Etats à réguler pour des objectifs légitimes de politique publique.</p>	<p>Capacité des Etats à réguler pour des objectifs légitimes de politique publique réaffirmée dans les textes Mexique et Mercosur</p>
<p>Inclure un engagement d'améliorer les standards environnementaux vers le mieux-disant environnemental</p>	<p>Demande portée par la France dans toutes les négociations en cours.</p>
<p>Citer explicitement l'Accord de Paris dans tous les accords conclus par l'Union européenne</p>	<p>Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : inclusion de dispositions encourageant à sa mise en œuvre effective Accord UE-Japon : engagement des parties à une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris Textes de négociations Mexique et Mercosur : réaffirmation des engagements des parties au titre de l'Accord de Paris Accord UE-Singapour : inclusion de la référence à l'accord de Paris en aout 2018</p>
<p>Transport international: introduire des clauses d'engagements à réduire les émissions du transport maritime et aérien et soutien aux initiatives multilatérales. Explorer les moyens d'inclure dans les futurs ALE des dispositions visant à inclure la problématique des émissions de gaz à effet de serre du transport international, absente de l'accord de Paris</p>	<p>Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : la France a obtenu que soient incluses des références à l'OMI</p>
<p>Responsabilité sociale des entreprises: encourager les parties à respecter les standards internationaux. Une référence relative au travail décent et au commerce responsable veillant au respect des droits de l'homme au travail devra être ajoutée dans ces dispositions.</p>	<p>Mandat Australie / Nouvelle-Zélande+objectif d'inclure des dispositions sur la RSE dans l'accord introduit dans le mandat à la demande de la France Textes de négociations Mexique et Mercosur, Accord UE-Japon : inclus</p>
<p>Energie: présence systématique d'un chapitre « énergie » au sein des accords commerciaux</p>	<p>Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : dans le mandat Textes de négociations Mexique : chapitre énergie prévu incluant la promotion des énergies renouvelables.</p>
<p>Prévoir l'exclusion du démantèlement tarifaire les énergies fossiles de manière à ne pas neutraliser les mesures prises au niveau national et européen pour augmenter leur tarification.</p>	
<p>4. Renforcer le caractère contraignant et la mise en œuvre effective des chapitres relatifs au développement durable</p>	
<p>Inclure le respect de l'Accord de Paris parmi les clauses essentielles des accords de coopération et de dialogue politique qui sont conclus en parallèle aux accords commerciaux, qui pourraient être dénoncés ou suspendus en cas de violation avérée de ces clauses essentielles, conformément au droit international coutumier.</p>	<p>Demandé portée par la France dans l'ensemble des négociations en cours.</p>
<p>Assurer le caractère effectivement contraignant du chapitre développement durable et soutenir l'approche consistant à en rendre les dispositions opposables devant le mécanisme interétatique de règlement des différends des ALE.</p>	<p>Demandé portée par la France dans l'ensemble des négociations en cours.</p>
<p>Engagements précis en matière de ratification et de mise en œuvre des standards et des conventions internationales en matière de développement durable</p>	<p>Mandat Australie / Nouvelle-Zélande : obtenu dans le mandat (engagement global relatif au respect des engagements en matière de développement durable et faisant référence explicitement aux conventions de l'OIT et à l'Accord de Paris). Textes de négociations Mercosur, et Accord UE-Japon : engagement global faisant référence aux conventions de l'OIT et à l'Accord de Paris.</p>
<p>Définition dans les accords d'objectifs sociaux et environnementaux assurant la préservation des standards et la prévention des pratiques déloyales et promouvant le mieux-disant social et environnemental.</p>	<p>Textes de négociations Mexique: réaffirmation de l'agenda des ODD Accord UE-Japon: engagements en matière sociale et environnementale</p>
<p>5. Prendre en compte les enjeux de développement durable dans l'ensemble des chapitres des accords de libre-échange</p>	
<p>Dans les chapitres relatifs à la protection des investissements : - Inclure des dispositions relatives au développement durable dans le cadre des accords de protection de l'investissement négociés par l'UE - Continuer de défendre, dans l'ensemble des négociations commerciales de l'UE, le nouveau modèle européen de protection des investissements et de règlement des litiges investisseur-Etat. Inclure systématiquement un mécanisme d'interprétation conjointe permettant aux parties, en cas de contentieux investisseur-Etat, de conforter leur droit à réguler dans le champ du développement durable - Compléter les dispositions relatives aux investissements par des clauses en matière de facilitation des investissements mettant l'accent sur l'encouragement des investissements responsables.</p>	<p>Négociation en cours d'un chapitre relatif à la protection de l'investissement (selon le nouveau modèle européen) avec le Mexique et avec le Japon Inclusion dans le mandat Australie / Nouvelle-Zélande de la facilitation des investissements responsables</p>
<p>Dans les chapitres relatifs aux marchés publics : Identifier des critères communs et objectifs permettant la prise en compte de standards sociaux et environnementaux dans l'octroi de marchés publics</p>	<p>Inclus et obtenu dans le mandat Australie / Nouvelle-Zélande</p>

<p>Dans les chapitres relatifs aux barrières non-tarifaires : Inclure dans les accords de l'UE des règles spécifiques pour la levée des barrières non tarifaires sur les biens contribuant à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement</p>	<p>Inclus et obtenu dans le mandat Australie / Nouvelle-Zélande</p>
<p>6. Assurer la cohérence et l'effectivité des accords commerciaux avec les politiques européennes de développement durable des territoires et en matière sanitaire et phytosanitaire</p>	
<p>Le modèle européen de production agricole: - Porter auprès des pays tiers, dans les enceintes internationales et dans l'ensemble des négociations commerciales de l'UE le modèle européen de production agricole. - Rechercher dans l'accord des engagements à tendre vers l'alignement des pratiques agricoles des pays tiers sur les pratiques UE, pour leurs exportations vers l'UE - Définir les paramètres d'accès au marché intérieur européen dans le cadre d'une enveloppe globale (« single pocket ») correspondant au montant cumulé maximum d'accès au marché soutenable pour chaque filière sur le territoire européen pour une période donnée.</p>	<p>Exigence française de respect strict des normes UE par toutes les importations, notamment agricoles. Propositions françaises pour une enveloppe globale des concessions commerciales pouvant être établies dans l'ensemble des négociations réalisées, en cours et à venir pour chaque produit sensible. Accord UE-Japon: ouverture d'opportunités d'export pour plusieurs filières agricoles européennes. Négociations UE-Mexique en cours: demande de prise en compte des sensibilités agricoles des RUP.</p>
<p>Défendre une application rigoureuse des normes SPS: - Application rigoureuse du principe selon lequel « tout produit qui entre dans l'UE doit respecter les règles du marché intérieur » - Assurer une meilleure prise en compte, dans les négociations commerciales, des contraintes résultant de nos préférences collectives en matière environnementale, sanitaire et phytosanitaire. - Obtenir un engagement systématique, dans tous les accords, à l'application effective des normes internationales</p>	<p>Coopération sur les normes SPS prévue dans de nombreux ALE (Corée du Sud, Japon, Canada, Singapour, Vietnam): réunions techniques régulières d'experts, pour échanger sur l'amélioration des pratiques agricoles, notamment en vue d'améliorer le bien être animal ou lutter contre l'antibiorésistance. Mobilisation continue et stratégie d'influence à renforcer en phase avec les principes portés par l'OMS et l'OIE (One health) dans le cadre des négociations au sein du codex alimentarius de façon à faire prévaloir de façon générale l'interdiction de l'utilisation des hormones de croissance ou des antibiotiques en tant que promoteur de croissance en élevage. Validation en COREPER le 13 juin 2018 d'une modification du règlement sur le médicament vétérinaire (à la demande de la France), permettant l'interdiction d'importation de viandes issues d'animaux ayant reçus des antibiotiques de croissance ou des antibiotiques critiques.</p>
<p>Mieux lutter contre la fraude: - Renforcement significatif des équipes de la Commission (DG Santé) dédiées aux audits en pays tiers, afin de s'assurer du respect des engagements des pays. - Renforcer le suivi des mesures demandées par l'UE en cas de non-conformité dans les pays tiers - Renforcer la stratégie antifraude de la Commission européenne - Promouvoir dans ce cadre la mise en place d'une force européenne d'enquête et de contrôle pour lutter contre les fraudes dans le domaine alimentaire</p>	<p>Mercosur : 3 missions DG Santé au Brésil prévues en 2018. FR porte les points suivants: publication des rapports d'audit et le suivi des mesures (avec une association étroite des Etats membres) renforcement des contrôles de la DG SANTE en pays tiers, renforcement des moyens spécifiques du pôle « fraudes commerciales » de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF). Amélioration de la coordination des services en charge de la lutte contre la fraude alimentaire dans les différents Etats membres sur le modèle français (Service national d'enquête de la DGCCRF et Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire de la DGAL) et incitation des Etats membres ne disposant pas de telles structures à s'en doter, avec pilotage d'actions de portée européenne par la Commission en associant Europol, Eurojust et l'OLAF.</p>
<p>Améliorer l'information du consommateur : - Etiquetage au niveau européen de l'origine des viandes et des produits laitiers contenus dans les denrées alimentaires - Promouvoir les dispositifs français et européens existants en matière d'information des consommateurs sur la viande afin d'obtenir que les produits canadiens présentent les mêmes garanties attendues.</p>	<p>Suite à l'initiative française qui a permis qu'une expérimentation sur le sujet puisse se mettre sur une période de 2 ans, un rapport d'évaluation doit être produit fin 2018 pour être discuté au niveau européen et envisager ou non la poursuite de cet étiquetage de l'origine. La France pesera de tout son poids pour maintenir cette obligation.</p>
<p>Renforcer la discipline sanitaire et phytosanitaire : - Lever les barrières discriminatoires imposées par les pays tiers aux produits européens comme préalable à leurs exports. Dans le cadre de la procédure réglementaire d'autorisation à l'importation de produits en provenance des pays tiers, améliorer la coordination européenne - Afin d'assurer le level playing field et la pérennité des filières européennes, introduire des clauses de sauvegarde efficaces permettant, le cas échéant, la suspension effective des flux déstabilisants pour les filières sensibles - Proposer au Canada un dispositif de partage d'informations et de bases de données sur les modifications génétiques introduites sur le génome des plantes et des animaux, éléments d'information essentiels pour la mise en œuvre d'un dispositif de détection. - Saisir le réseau européen des laboratoires de référence pour les OGM pour qu'il établisse les normes communes relatives à la détection et à la traçabilité de ces produits, au niveau européen, au vu des nouvelles techniques disponibles.</p>	<p>La France, soutenue par une coalition de 10 EM, porte le sujet de la réciprocité en matière d'import/export agricole: l'ouverture du marché UE à un pays tiers ne devrait être possible qu'après ouverture de son propre marché aux produits UE. Dans ce cadre, la France demande une meilleure coordination entre les thématiques import/export au sein de la Commission, afin d'assurer d'une réciprocité de traitement. Des avancées importantes ont été obtenues dans le cadre du nouveau règlement santé végétale, les efforts seront poursuivis pour faire valoir au niveau européen également d'autres aspects liés à nos standards de production comme le bien être animal.</p>
<p>7. Accompagner les négociations commerciales par des mesures complémentaires vis-à-vis des pays partenaires en soutien du développement durable</p>	
<p>Réfléchir à la mise en place de mesures européennes en complément des accords commerciaux pour soutenir les secteurs affectés négativement par l'ouverture commerciale du fait de l'accord et pour réduire et compenser les émissions additionnelles de GES et de polluants atmosphériques dans les secteurs du transport maritime et aérien entre les Parties à l'accord.</p>	<p>Travaux internes en cours</p>

<p>Renforcer la coopération réglementaire sur les sujets liés au développement durable dans le cadre des ALE en adoptant une approche différenciée selon le niveau de développement et l'ambition climatique et environnementale de nos partenaires</p>	<p>Travaux internes en cours</p>
<p>Avec les pays en développement, axer les programmes européens d'aide au commerce sur la mise en œuvre des accords négociés. Initier des coopérations renforcées avec les partenaires commerciaux liés par un ALE avec l'UE dans le domaine de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.</p>	<p>Travaux internes en cours</p>
<p>Sur les enjeux agricoles : Continuer et approfondir la coopération agricole avec les pays tiers avec lesquels des ALE seront négociés</p>	<p>Travaux internes en cours</p>
<p>Sur les enjeux sociaux : - Mieux prendre en compte les évolutions dans l'affectation de la main d'œuvre susceptibles de découler des accords commerciaux sur le marché du travail avec des politiques actives en matière d'emploi conduites au niveau européen en accompagnement des négociations de libre-échange. - Accroître l'efficacité du Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation (FEAM).</p>	<p>Travaux internes en cours</p>